

ELNE, le 12 mai 2025

Mairie

Boulevard Voltaire - B.P.11- 66200 ELNE Cedex

Tél. 04 68 37 38 39 / Fax 04 68 22 80 73

www.ville-elve.com

Monsieur Antoine PARRA

Président de la C.C.A.C.V.I.

3, Impasse Charlemagne

66700 Argelès-sur-Mer

Réf : NG – GC - MAI

Dossier suivi par Marie-Ange IZQUIERDO

Objet : Demande de subvention au titre des fonds de concours solidarité – Projet d'extension du Centre Municipal de Santé « Ambroise Croizat »

PJ : Plan de financement et projet de délibération concordante

Monsieur le Président,

Conformément à notre dernier échange, et à la suite de notre renoncement à la demande initiale déposée au titre des fonds de concours "projets", j'ai l'honneur de vous solliciter, par la présente, au titre des fonds de concours solidarité pour l'opération d'extension du Centre Municipal de Santé « Ambroise Croizat » à Elne.

Ce projet, structurant et prioritaire pour notre commune, vise à renforcer l'offre de soins sur notre territoire, en réponse à l'augmentation constante des besoins de santé publique et à la nécessité d'accueillir de nouveaux professionnels de santé dans un cadre adapté. L'opération porte principalement sur des acquisitions immobilières et des travaux d'aménagement permettant une montée en capacité significative du Centre.

Comme évoqué, et conformément aux critères d'éligibilité du fonds de solidarité, cette nouvelle demande vise à solliciter le soutien de la Communauté de Communes à hauteur de 119 083,43 €, montant correspondant à l'enveloppe encore mobilisable dans ce cadre.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information ou pièce nécessaire à l'instruction de ce dossier.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

1^{er} Vice-Président du Conseil

Départemental,

Nicolas GARCIA



Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250610-DL2025-0135-DE
Date de télétransmission : 19/06/2025
Date de réception préfecture : 19/06/2025



ARRIVE LE
20 MAI 2025
Communauté de Communes
ACVI

DOSSIER DE DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS SOLIDARITÉ EXERCICE 2025

Opération de Travaux pour l'extension du centre municipal de santé « Ambroise Croizat » à Elné

DOCUMENTS JOINTS :

- COURRIER DE DEMANDE A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT
- DOSSIER DE PRESENTATION DU PROJET – NOTE TECHNIQUE – PLANNING PRÉVISIONNEL D'EXECUTION
- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24.01.2024 (acquisition lot 7)
- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22.01.2025 (acquisition du couloir)
- DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12.02.2025 (approbation extension/acquisition lot 32)
- Projet de délibération Conseil Municipal du 21.05.2025 – Demande de Fonds de concours Solidarité
- PLAN DE FINANCEMENT



PROJET D'EXTENTION CENTRE MUNICIPAL DE SANTE D'ELNE



2024-2025

Préambule

LA SANTÉ : UN ENJEU POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES.

La dernière synthèse du conseil National de la refondation santé Occitanie fait le constat suivant : *« Les tensions sur la démographie médicale engendrent des accès limités aux soins sur certains territoires de la région Occitanie. Elles entraînent également des difficultés dans l'accès à un médecin traitant, l'allongement des délais de rendez-vous médicaux et favorisent les ruptures dans les parcours de soins en particulier pour les personnes fragiles (précaires, personnes âgées, personnes en situation de handicap, ...). »*

Les difficultés d'accès aux soins s'accroissent dans les Pyrénées-Orientales. Aujourd'hui, notre territoire compte 119 médecins généralistes pour 100 000 habitants. La ville d'Elne rencontre actuellement les mêmes difficultés, elle doit faire face à une offre de soins insuffisante pour la population, du fait d'un faible renouvellement des professionnels, de leurs départs à la retraite ou encore par des difficultés d'accès à cette offre : temps d'accès, délais d'attente pour un rendez-vous...

Présentée en septembre 2018, la stratégie Ma Santé 2022 est venue donner un nouvel élan, en accélérant le déploiement de plusieurs dispositifs comme les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et en proposant des leviers supplémentaires pour libérer du temps médical et redynamiser les soins de proximité : création de postes d'assistants médicaux, recrutement de 400 médecins généralistes dans les territoires prioritaires, par exemple. Des leviers qui ont été bénéfiques pour répondre à la demande croissante en santé sur la ville.

Malgré les efforts et les solutions proposées, la réponse reste insuffisante. Compte tenu de la structure par âge de la population, les habitants d'Elne ont accès en moyenne à 4,79 consultations ou visites de médecine¹ par an. Cet indicateur : Accessibilité Potentielle Localisée (APL) nous permet de considérer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours. Au niveau départemental l'APL aux médecins généralistes de moins de 65 ans est de 3,9 consultations par an et par habitants².

La municipalité soucieuse des problématiques rencontrées par les administrés, consciente de la situation actuelle du territoire sur l'offre de soin en médecine générale souhaite prioriser son engagement et son investissement sur l'enjeu de l'accès aux soins. La création du Centre Municipal de Santé et de son projet de santé ont été les premières actions portées par l'équipe municipale.

Elne c'est 118 professionnels de santé libéraux, 2 structures de soins et une structure d'exercice coordonnées.

¹ Site internet : [Dataviz.Drees études et statistiques](https://dataviz.drees.fr/)

² Site internet : observatoire-des-territoires.gouv.fr

Présentation du Centre Municipal de santé d'Elne

En décembre 2020, ce nouveau service municipal a pu voir le jour grâce au soutien de la Région Occitanie, du Département des Pyrénées-Orientales, de la communauté de communes ACVI, de l'ARS et de la CPAM.

En avril 2021, le Centre Municipal de Santé (CMS) a ouvert ses portes. Le projet initial validé par l'ARS, se basait sur prévoyait une équipe composée de 4 médecins généralistes, une infirmière assistante médicale, une infirmière ASALEE et 2 secrétaires médicales. L'aménagement des locaux dédiés au CMS a donc été conçu sur cette configuration.

Situé Immeuble « Le Galien », 2 boulevard Narcisse Planas 66200 Elne, le Centre Municipal de Santé est constitué actuellement d'une équipe de 5 médecins, une assistante médicale, 3 secrétaires, une infirmière ASALEE et une coordinatrice.

En tant que nouveau service municipal Monsieur Nicolas GARCIA, Maire de la ville d'Elne, en est le gestionnaire.

Le centre est intégré à la collectivité territoriale, comme un service. La coordination du centre de santé est assurée conjointement par les médecins et le cadre administratif du centre de santé. Le centre accueille également des internes en médecine générale.

Les médecins du CMS pratiquent des consultations sur rendez-vous, mais également des consultations non programmées, ils réalisent des visites à domicile et assure la prise en charge des résidents de l'EHPAD Coste Baills à Elne.

Ils participent également à la permanence des soins ambulatoires (PDSA).

Il est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 et le samedi de 8h00 à 12h00.

PROJET D'EXTENSION DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE D'ELNE 2024-2025



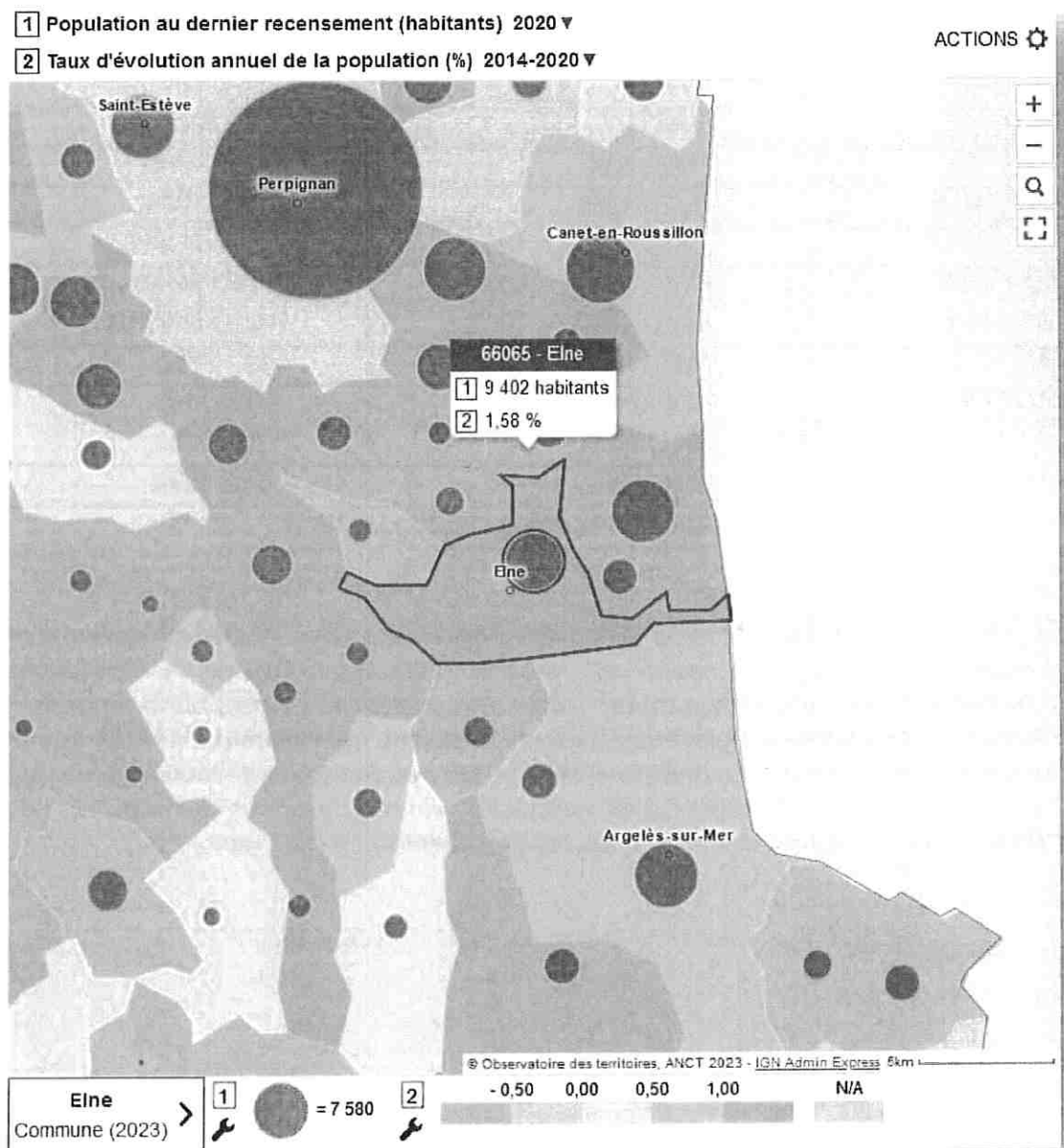
Depuis sa création le Centre Municipal de Santé est en constante évolution tant sur la masse salariale que sur la pérennisation de l'ensemble des postes de l'équipe. L'ensemble des médecins ont été titularisés et sont salariés de la commune, il en est de même pour l'assistante médicale, la titularisation des secrétaires médicales et en cours de finalisation.

2021	2022	2023
Typologie + ETP en %	Typologie + ETP en %	Typologie + ETP en %
MED 100%	MED 100%	MED 100%
MED 80%	MED 80%	MED 80%
MED 80%	MED 80%	MED 80%
MED 60%	MED 60%	MED 100%
MED 100%	MED 100%	MED 100%
MED REMPLA	MED REMPLA 100%	MED REMPLA
IDE 100%	MED REMPLA 100%	MED REMPLA
SEC 100%	MED REMPLA 100%	MED REMPLA
SEC 100%	MED REMPLA 100%	IDE 100%
SEC 50%	IDE 100%	SEC 100%
	SEC 100%	SEC 100%
	SEC 100%	SEC 100%
	SEC 50% jusqu'au 30/06 puis 100%	

Ce tableau ne fait pas état de l'infirmière ASALEE qui est à 40% en présentiel sur la structure. Son temps de travail est répartie entre les consultations individuelles, collectives et la participation au protocole de coopération établi par les médecins. **Aujourd'hui ce temps de présence n'est plus suffisant, car l'infirmière ASALEE apporte un soutien dans la prise en charge et le suivi des patients avec de lourdes pathologies** (Diabète de type 2, Maladies Cardiovasculaires, la bronchopneumopathie chronique obstructive,...). Actuellement le délais de consultation est de 2 mois.

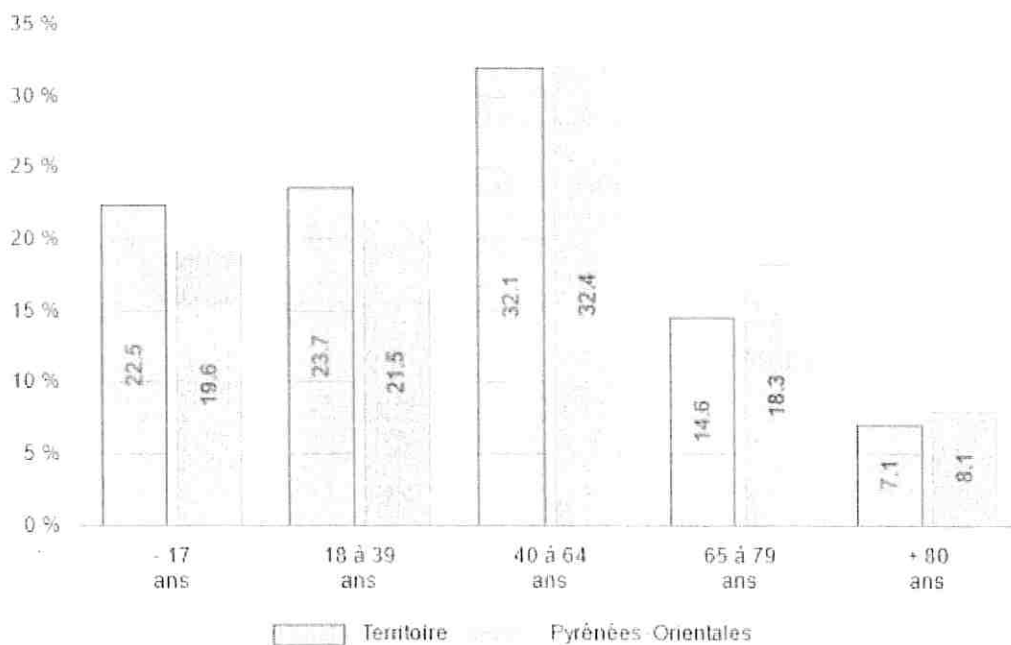
Situation démographique

A cet enjeu de santé publique vient s'ajouter l'évolution démographique de la ville d'Elne. D'après l'observatoire des territoires en 2020 la population d'Elne comptait 9402 habitants soit une densité de 441,2 habitants au km². Entre l'année 2014 et l'année 2020 la ville d'Elne présente un taux d'évolution annuel de 1,58 %.



Au delà de l'évolution démographique, de l'accroissement du nombre d'habitants sur la commune d'Elne, la structuration de la population montre une population jeune. D'après le recensement effectué en 2020, 32,1% de la population a entre 40 et 64 ans, la tranche d'âge des 65 – 79 ans ne représente que 14,6%. Ce tableau nous permet également de constater que notre répartition est proche de celle du département.

Répartition des habitants par tranche d'âge

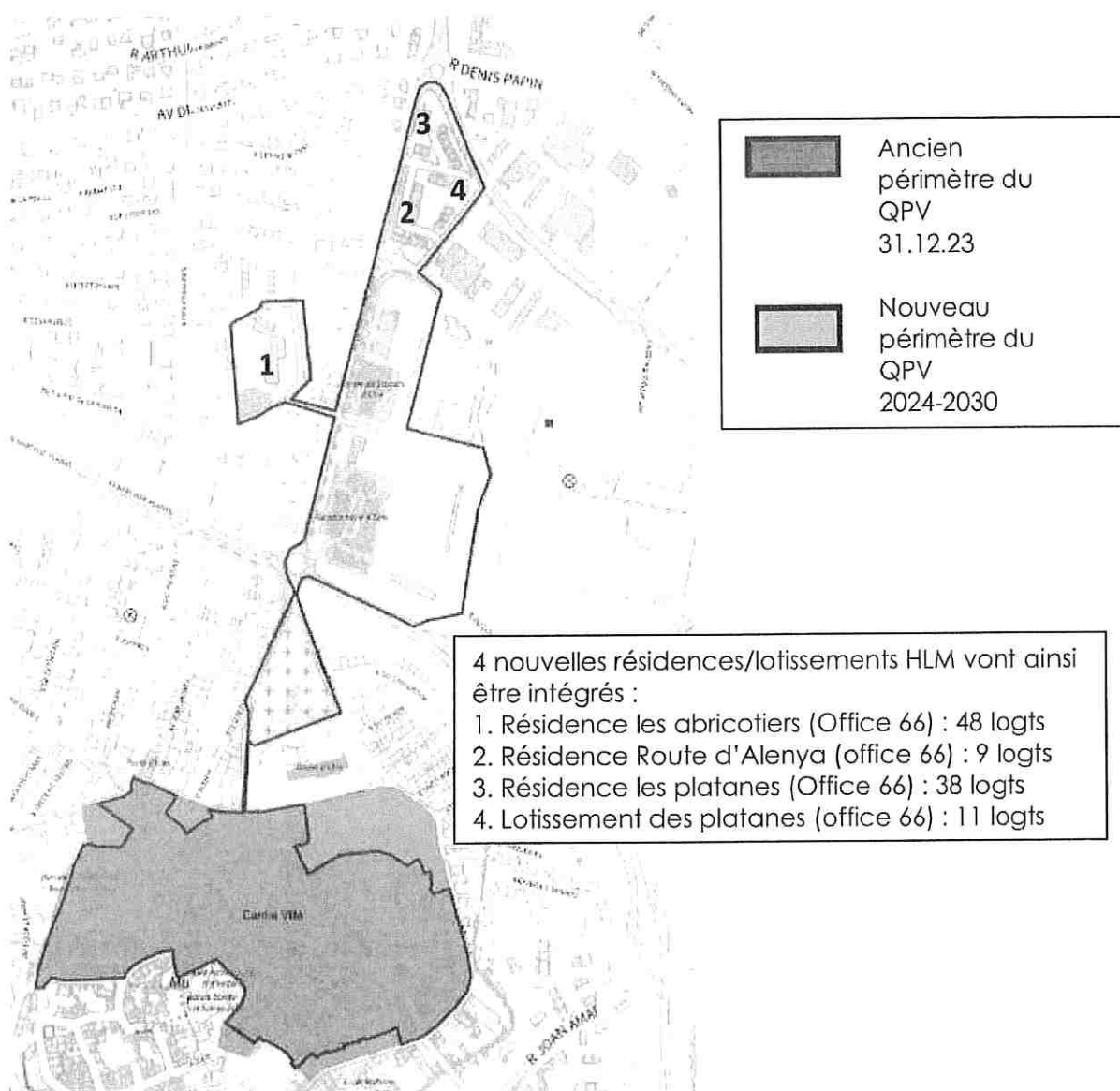


Données INSEE (MAJ 2023 - Recensement 2020)

Déterminant sociaux de santé

Dans le cadre de la réforme de la politique de la ville, une nouvelle géographie prioritaire des quartiers politiques de la ville (QPV) et un nouveau contrat de ville est mis en place en 2024, dans le cadre du plan « Quartiers 2030 ».

Nouveau périmètre du QPV de la ville d'Elne :

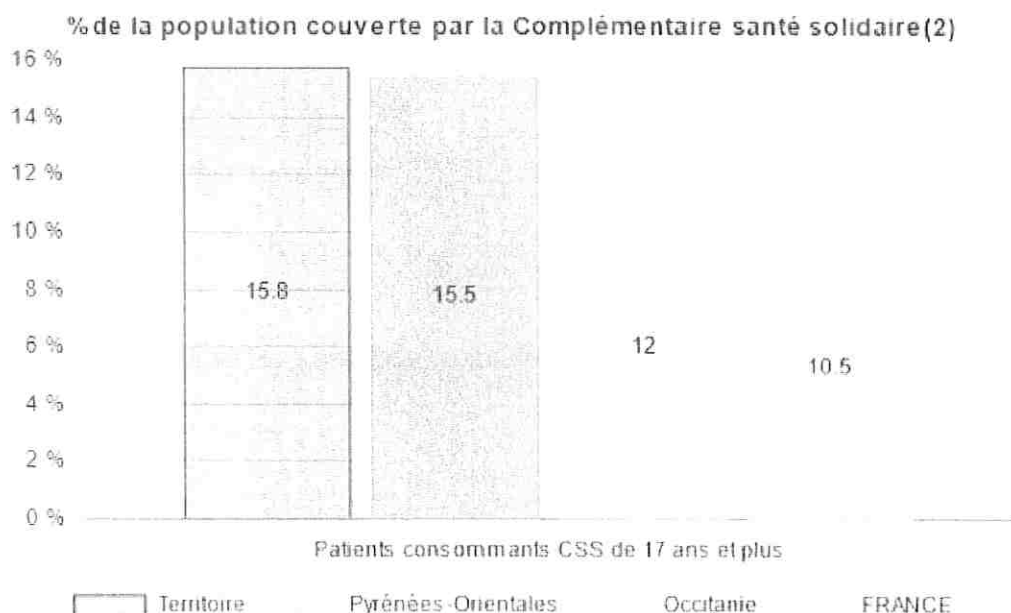


En 2021, le taux de pauvreté à Elne était de 22% avec seulement 4174 ménages fiscaux.

La commune cumule par ailleurs des indicateurs de précarité socio-économique comme un taux de chômage des jeunes de 32%. Selon la caisse d'allocations familiales (CAF), la monoparentalité concerne 30% des familles (33% sur le quartier), sur 345 familles, on compte 306 femmes avec enfants ; la commune compte 401 allocataires du RSA, en hausse de +3.6% sur un an. 156 allocataires adultes handicapés (+6.8% sur un an) et 665 allocataires identifiés à bas revenus.

Revenus	Commune : Elne (66065)
Nombre de ménages fiscaux en 2021	4 174
Part des ménages fiscaux imposés en 2021, en %	39
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2021, en euros	19 550
Taux de pauvreté en 2021, en %	22
Avertissement : Pour des raisons de secret statistique, certains indicateurs peuvent ne pas être renseignés. A cause de l'absence de données de certains DQM, le niveau France n'est pas disponible (voir les données niveau France métropolitaine)	
Sources : Insee-DIGIRP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2023	

En 2023, d'après le graphique ci-dessus, 15,8 % de la population d'Elne serait couvert par la complémentaire santé solidaire alors que le département et la région présentent des pourcentages plus faible.



(2) Pourcentage de la population couverte par la CSS (contrat CSS au moins 1 jour dans la période de référence) parmi la population consommante de 17 ans et plus

source DCIR/SNDS/SNIIRAM (Année 2023)

Déterminant environnementaux de santé

Sur la commune d'Elne on compte 1710 patients par omnipraticien (file active), 1675 patients au niveau du département des Pyrénées-Orientales et 1566 pour la région Occitanie.



- ☐ aucun omnipraticien
- ☐ Densité* patient/omni. : --
- ☐ Densité* patient/omni. : -
- ☐ Densité* patient/omni. : +
- ☐ Densité* patient/omni. : ++
- ☐ de 1 à 10 omni. dans le TVS
- ☐ de 11 à 30 omni. dans le TVS
- ☐ de 31 à 70 omni. dans le TVS
- ☐ plus de 70 omni. dans le TVS

PROJET D'EXTENSION DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE D'ELNE 2024-2025

Les données ci-dessous permettent d'identifier le nombre de patients par professionnel sur le territoire d'Elne. Par exemple, sur le territoire d'Elne on compte 1710 patients par médecins spécialistes en médecine générale.

Catégorie	Ter.	Dép.	Rég.	Fr.
Médecins spécialistes en médecine générale	1710	1675	1566	1648
Infirmiers	160	157	198	258
Masseur-kinésithérapeute	175	191	225	212
Orthophonistes	0*	74	77	78
Orthoptistes	0	658	670	749

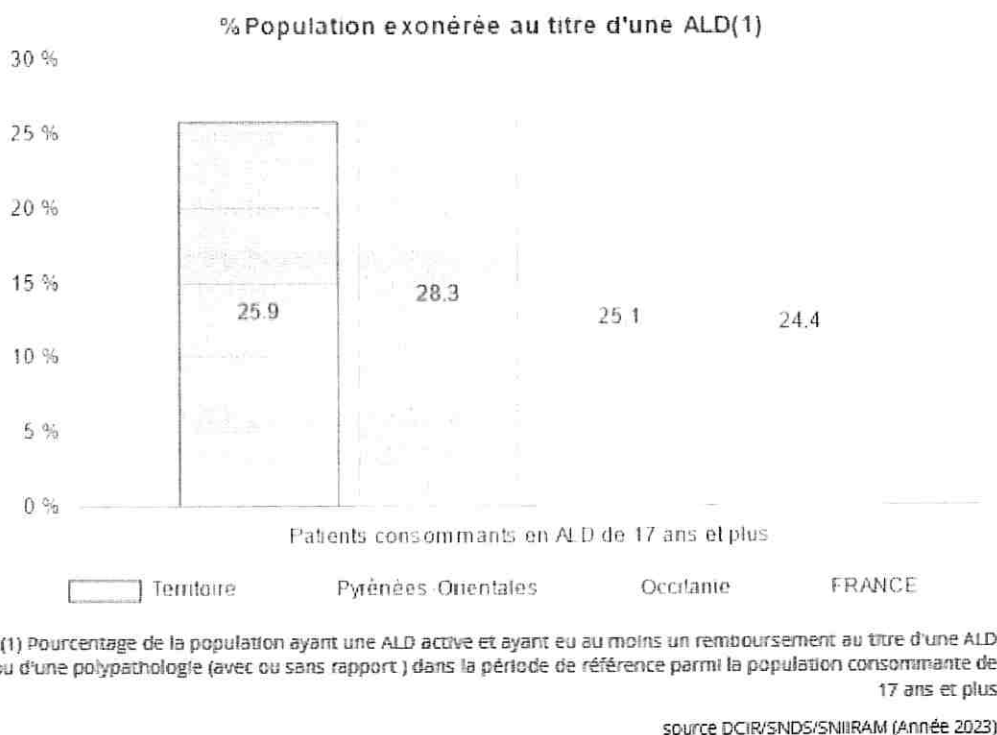
Données SNDS (Année 2023)

Les indicateurs ci-après permettent de recenser le nombre de médecins en activité au sein de la ville d'Elne. Deux d'entre eux sont âgés de plus de 65 ans ce qui annonce des potentiels départs à la retraite à court terme.

Catégories sélectionnées	Nombre sur le territoire (7)		
	total	+ 60 ans	dont + 65 ans
Spécialités médicales			
Tous les méd. spéc. en méd. générale	5	2	2
dont Médecin MEP	0	0	0
Tous les méd. spéc. hors méd générale	20	3	3

Etat de santé

En 2023, 25,9 % des habitants d'Elne sont reconnus avec une affection de longue durée(ALD) exonérante.



Le tableau ci-dessous permet d'identifier les types de patients consommateurs de l'ALD au niveau du territoire d'Elne, du département, de la région et de la France.

Patients consommateurs ⁽³⁾	Patients consommateurs dans la même tranche d'âge			
	Ter.	Dép.	Rég.	Fr.
17 ans et plus (nombre)	8 167	417 199	4 944 010	53 758 751
17 ans et plus sans Médecin Traitant ⁽⁴⁾	14.9% 1 220 pat.	11.7%	11%	11.3%
17 ans et plus sans Médecin Traitant ⁽⁴⁾ et en ALD	1.6% 133 pat.	1.4%	1.2%	1.1%
17 ans et plus sans Médecin Traitant ⁽⁴⁾ et ayant la CSS	4.2% 340 pat.	2.6%	2%	1.7%
70 ans et plus (nombre)	1 638	100 626	1 063 580	10 452 509
70 ans et plus sans Médecin Traitant ⁽⁴⁾	6.9% 113 pat.	6%	5.8%	5.4%

Note Descriptive des travaux

Projet d'extension du centre municipal de santé « Ambroise Croizat »

Le projet d'extension du centre municipal de santé s'inscrit dans une dynamique municipale et s'articule autour de 2 priorités : Le maintien d'une offre de soins de qualité adaptée aux besoins de la population et la mise en œuvre d'une politique locale de santé publique.

Rappel - historique :

- 2021 - création du CMS **acquisition de 155 m² (lot 8) & location de 103,80 m² (lot 7)**
- 2022 – arrivée d'un 5^{ème} médecin (création du bureau par aménagement de l'existant + mobilier)
- **2024 – acquisition du local en location depuis 2021 (lot 7 – acte joint) et d'un couloir des parties communes de 16,60 m² en vue des travaux**
- **2024 – extension CMS grâce à la location avec option achat des lots 32 et 33** pour une surface complémentaire de 133 m².
- **La surface totale du CMS est portée à 408,40 m² :**

- Lot 8	- 155 m ²
- Lot 7	- 103,80 m ²
- Couloir	- 16,60 m ²
- Lot 32	- 67 m ²
- Lot 33	- 66 m ²
- **Février 2025** travaux de création des 2 nouveaux bureaux pour accueil du 6^{ème} médecin et prévision du 7^{ème} ainsi que travaux de réaménagement de l'accueil du nouveau centre médical de santé pour une superficie totale de 408,40 m².
- **Acquisition du lot N°32 en février 2025**
- **Acquisition du lot N°33 en 2026**
-

Descriptif/Détails technique du projet voir annexe APS et dossier technique joint

Centre municipal avant travaux 258,8 m² - extension horizontale de 149,6 m²

Le projet consiste en l'extension du Centre Municipal de Santé d'Elne (CMS), au 1^{er} étage d'un bâtiment à vocation médical et commercial sis Résidence Le Gallien, 2 Avenue Narcisse PLANAS, 66200 ELNE.

Ce bâtiment accueille déjà du public et a fait l'objet d'un permis de construire octroyé le 22/02/2008 (PC N° 06606507, A0046 pour la construction du bâtiment) dans lequel l'accessibilité et la sécurité ont été traitées et notamment au niveau du cheminement extérieur et du stationnement.

L'accueil du public se fait par une seule et unique entrée (entrée A), accessible depuis le parking, comprenant 3 places de stationnement pour les Personnes à Mobilité Réduite

PROJET D'EXTENSION DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE D'ELNE 2024-2025

(PMR), une rampe d'accès aux normes en vigueur, un ascenseur ou des escaliers qui sont aux normes d'accessibilité.

Le centre municipal de santé existant fait 258,8 m² de surface, l'extension horizontale prévoit de l'agrandir sur 149,6 m² supplémentaire afin d'accueillir 2 médecins supplémentaires.

L'entrée et les accès au centre municipal de santé restent inchangés, l'extension se faisant dans le prolongement du couloir de desserte des bureaux existant. L'accueil trop étiqué sera réaménagé afin d'être le plus fonctionnel possible et avec une verrière permettant une ouverture sur l'extérieure. Le cloisonnement de l'extension sera prévu pour être aux normes en vigueur au niveau des dégagements et largeur de passage. Le couloir existant sera prolongé dans l'extension, dans la continuité, avec une largeur minimum de 1.20 ml. Il n'y aura pas de ressaut entre les 2 entités, l'ensemble sera au même niveau (cf. dossier technique joint).

Deux sanitaires supplémentaires seront créés dans l'extension, dont 1 dans le respect des normes PMR afin de répondre aux obligations.

L'éclairage sera assuré par un hublot étanche ou luminaire encastré leds dim. 60/60.

Une issue de secours sera installée en partie arrière qui est elle-même desservie par un escalier et un ascenseur aux normes PMR et aboutissant sur le parking extérieur.

Le projet d'aménagement de cette extension, qui prévoit de récupérer une partie du couloir existant du 1er étage pour gagner en volume et fournir de la lumière avec ouvrant, a été soumis en amont à l'ensemble des copropriétaires, et a été validé (acquisition du couloir actée par délibération du Conseil municipal le 22 janvier 2025).

La classification du local, en matière d'ERP reste inchangé : local de 5eme catégorie de type W, sans locaux à sommeil.

Effectif : 21 public + 12 personnel = 33 personnes.

Côté matériaux, les cloisons sanitaires intérieures seront en placostil, les murs sanitaires seront faïencés toute hauteur, les autres seront en placo peint.

Tous les cheminements seront clairement signalés : Entrée, Sortie, sanitaire PMR. Les luminaires respecteront les valeurs en lumens demandés, à savoir : 201ux pour les cheminements extérieurs, 2001ux aux postes d'accueil, 1001ux pour les circulations horizontales.

Au niveau des réseaux, le bâtiment est déjà existant et raccordé aux réseaux Eau, Assainissement, Electricité.

Date 28.01.2025

Contacts : commune d'Elné 04.68.37.38.39 – C.C.A.S. 04.68.37.22.87

Planning prévisionnel - Travaux Extension du Centre Municipal

2025

	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
Extension du Centre									
Démolition/dépose									
Electricité (CFo/Cfa)									
Plomberie									
CVC									
Cloisons / Menuiseries									
Peinture									
Faux Plafonds									
Sol									
Mobilier									
Equip. médicaux									
Equip. informatiques									
Modification accueil									
Cloisons / Menuiseries									
Electricité									
Mobilier accueil									

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune d'ELNE, composé de vingt-neuf membres en exercice et dûment convoqué le seize janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GARCIA, Maire.

Conseillers présents Nicolas GARCIA, Jacques FAJULA, Christelle JIMENEZ, Pere MANZANARES, Hayat OUTAOUKHTALT, Roland CASTANIER, Rose-Marie MATTIANI, Annie PEZIN, Francis MOLINA, Thierry SANCHEZ, Catherine NOGUES, Alicia PARRA, Anabelle ARANDA, Frédéric CERMENO, Mathieu STUBER, Guillem CAYROL, Yacine EL GHAOUAL, Sabrina NOUNI, Patrice GONZALEZ, Jacques POIRSON, Jean-Marie LEFEVRE, Tony SALGUERO.

Pouvoirs Laetitia CANTE à Pere MANZANARES, André TRIVES à Hayat OUTAOUKHTALT, Anne-Lise MIRAILLES à Nicolas GARCIA, Joseph SANCHEZ à Jacques POIRSON.

Conseillers non représentés Fabrice WATTIER, Marie MARTINEZ, Virginie PASTORE-TAVERNIER.

DEL2025-004 – Centre Municipal de Santé – Acquisition du couloir

Nomenclature 3.1 : Domaine et patrimoine – Acquisitions

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU la délibération de 21 octobre 2020 portant création d'un Centre Municipal de Santé ;

VU les baux professionnels consentis à la commune d'ELNE le 23 juillet 2024 portant sur les lots n°32 et 33 de la résidence *Le Gallien*, sise avenue Narcisse Planas et cadastrée BH n°538 ;

VU le modificatif de l'état descriptif de division concernant l'immeuble en copropriété *Le Gallien* réalisé par le cabinet *Géopôle*, géomètre-expert ;

VU le plan du lot n°34, sis au premier étage de la résidence *Le Gallien*, objet du modificatif de l'état descriptif de division réalisé par la société *Géopôle*, géomètre-expert ;

VU les assemblées générales de la copropriété *Le Gallien* des 25 mars 2024, 6 mai 2024 et 16 décembre 2024 ;

VU l'accord unanime des copropriétaires présents à l'assemblée générale du 16 décembre 2024 pour la cession à la commune d'un couloir constituant le lot n°34, d'une superficie de 16,60 m², moyennant le prix de 5 000 € ;

La commune souhaite accroître le nombre de médecins du Centre Municipal de Santé (CMS), situé dans la résidence *Le Gallien*, afin de répondre à une demande de consultations en augmentation.

Deux locaux supplémentaires, lots n°32 et 33, ont ainsi été pris à bail à la *SCI Le Clos* le 23 juillet 2024 et font actuellement l'objet de travaux d'aménagements intérieurs. Ces lots sont desservis par un couloir, actuellement partie commune de la résidence. Ce tronçon desservant uniquement le CMS et ne présentant de ce fait aucune utilité pour la copropriété, la commune a sollicité les copropriétaires pour s'en porter acquéreur aux fins d'agrandir les surfaces utiles et de profiter de ses ouvertures.

Par assemblées générales successives, les copropriétaires ont approuvé, d'une part, de prélever ce couloir des parties communes pour créer un lot supplémentaire portant le numéro 34 d'une superficie de 16,60 m² et, d'autre part, de le céder à la commune moyennant le prix de 5 000 € qui sera versé sur le compte du syndicat des copropriétaires *Le Gallien*.

Accusé de réception en préfecture
066-218600650-20250122-DEL2025-004-OE
Date de réception préfecture : 23/01/2025

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le projet d'acquisition décrit supra.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE d'acquérir le lot n°34 selon le modificatif de l'état descriptif de division annexé à la présente délibération, d'une superficie de 16,60 m² et correspondant au couloir desservant les lots n°32 et 33 issus de la copropriété de la résidence *Le Gallien*, au prix de 5 000 € (cinq mille euros) qui sera versé sur le compte du syndic des copropriétaires *Le Gallien* ;

DÉSIGNE Maître Jérôme de ZERBI en tant que notaire chargé des actes inhérents à cette acquisition ;

AUTORISE Monsieur le Maire à passer tout acte et à signer tout document afférent à cette délibération ;

PRÉVOIT les frais correspondant à cette acquisition au budget de l'exercice en cours ;

PRÉCISE que ladite délibération remplace celle du 10 juillet 2024 numérotée 2024-123 portant sur le même objet, suite à une erreur technique.

Scrutin :

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente délibération dans les deux mois qui suivent la date de sa notification et/ou de sa publication. À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot - 6 Rue Pitot - 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la délibération ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "télerecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

La secrétaire de séance,
Annie PEZIN

Publication électronique le :

29 JAN. 2025

Le 22/01/2025
Le Maire,
Nicolas GARCIA



Accusé de réception en préfecture
066-216600650-20250122-DEL2025-004-DE
Date de réception préfecture : 23/01/2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune d'ELNE, composé de vingt-neuf membres en exercice, et dûment convoqué le dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GARCIA, Maire.

Conseillers présents Nicolas GARCIA, Jacques FAJULA, Christelle JIMENEZ, Pere MANZANARES, Hayat OUTAOUKHTALT-YOUSRI, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Annie PEZIN, Francis MOLINA, Rose-Marie MATTIANI, Thierry SANCHEZ, Catherine NOGUES, Alicia PARRA, Anabelle ARANDA, Anne-Lise MIRAILLES, Laetitia CANTE, André TRIVES, Mathieu STUBER, Guillem CAYROL, Sabrina NOUNI, Jacques POIRSON.

Pouvoirs Frédéric CERMENO à Guillem CAYROL

Conseillers non représentés Fabrice WATTIER, Yacine EL GHAOUAL, Marie MARTINEZ, Joseph SANCHEZ, Virginie PASTORE-TAVERNIER, Jean-Marie LEFEVRE, Tony SALGUERO.

DEL2024-008 – Extension du Centre Municipal de Santé - Acquisition du lot n°7, de la résidence « Le Gallien »

Nomenclature 3.1 : Domaine et Patrimoine – Acquisition

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU la délibération du 21 octobre 2020 portant création d'un Centre Municipal de Santé ;

CONSIDERANT la proposition de vente en date du 18 décembre 2023 au prix de 150 000 euros de Monsieur Jean-Luc FABREGA, gérant de la SCI Le Clos, propriétaire du local n°7 de 103,80 m² après travaux, situé dans la résidence « Le Gallien » sise 2 avenue Narcisse Planas ;

CONSIDERANT le projet d'extension du Centre Municipal de Santé pour l'installation d'un sixième médecin ;

CONSIDERANT que l'avis de France Domaine n'est pas requis compte-tenu du prix proposé par Monsieur Jean-Luc FABREGA ;

Le Centre Municipal de Santé existe sur la commune, suite à la décision de l'Assemblée délibérante du 21 octobre 2020. La municipalité souhaite y accueillir un sixième médecin afin d'en étendre l'offre de service. Or, l'acquisition d'un nouveau local est nécessaire à la création de son cabinet.

A ces fins, il est soumis au Conseil d'acquérir le local N°7 d'une superficie de 103,80 m² et situé dans la résidence « Le Gallien », sise 2 avenue Narcisse Planas à ELNE, et les 412/10 000èmes des parties générales communes, les 2 404/10 000èmes des parties communes de l'ascenseur Est et les 1 495/10 000èmes des parties communes de l'escalier Est.

Ce bien est proposé à la vente par son propriétaire, la SCI Le Clos représentée par Jean-Luc FABREGA, au prix de 150 000 euros. Ce montant s'entend augmenté des frais de notaire d'environ 12 750 euros, portant l'acquisition à un coût global de 162 750 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE l'acquisition d'un local de 103,80 m² après travaux, situé dans l'immeuble dénommé « résidence Le Gallien », cadastré BH n°238 et sis 2 avenue Narcisse Planas à ELNE, au prix de 150 000 € (cent cinquante mille

Accusé de réception en préfecture
066-216600650-20240124-DEL2024-008-DE
Date de télétransmission : 26/01/2024
Date de réception préfecture : 26/01/2024

euros), les frais notariés d'environ 12 750 € (douze mille sept cent cinquante euros) venant en sus, soit un total de 162 750 € (cent soixante-deux mille et sept cent cinquante euros) ;

DESIGNE Maître Jean-Philippe CALDERON en tant que notaire chargé des actes inhérents à cette acquisition ;

AUTORISE Monsieur le Maire à passer tout acte et à signer tout document afférents à cette affaire ;

PREVOIT les crédits nécessaires à cette acquisition au budget principal de l'exercice en cours.

Scrutin :

Pour : 22 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente délibération dans les deux mois qui suivent la date de sa notification et/ou de sa publication. À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot - 6 Rue Pitot - 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la délibération ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "télerecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 24/01/2024

Le Maire,

Nicolas GARCIA

La secrétaire de séance,

Annie PEZIN

Publication électronique le :

24/01/2024



Accusé de réception en préfecture
066-216600650-20240124-DEL2024-008-DE
Date de télétransmission : 25/01/2024
Date de réception préfecture : 25/01/2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



L'an deux mille vingt-cinq, le douze février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune d'ELNE, composé de vingt-neuf membres en exercice et dûment convoqué le six février deux mille vingt-cinq, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GARCIA, Maire.

Conseillers présents Nicolas GARCIA, Jacques FAJULA, Pere MANZANARES, Roland CASTANIER, Rose-Marie MATTIANI, Francis MOLINA, Catherine NOGUES, Alicia PARRA, Anabelle ARANDA, Anne-Lise MIRAILLES, André TRIVES, Guillem CAYROL, Yacine EL GHAOUAL, Sabrina NOUNI, Patrice GONZALEZ, Joseph SANCHEZ, Jacques POIRSON, Tony SALGUERO.

Pouvoirs Christelle JIMENEZ à André TRIVES, Hayat OUTAOUKHTALT à Nicolas GARCIA, Annie PEZIN à Anabelle ARANDA, Laetitia CANTE à Catherine NOGUES, Thierry SANCHEZ à Patrice GONZALEZ, Mathieu STUBER à Guillem CAYROL.

Conseillers non représentés Fabrice WATTIER, Frédéric CERMENO, Jean-Marie LEFEVRE, Marie MARTINEZ, Virginie PASTORE-TAVERNIER.

DEL2025-014 – Centre Municipal de Santé - Acquisition du lot n°32 de la résidence Le Galien

Nomenclature 3.1 : Domaine et Patrimoine – Acquisition

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU la délibération du 21 octobre 2020 portant création d'un Centre Municipal de Santé ;

VU les baux professionnels consentis à la commune d'ELNE le 23 juillet 2024 par la SCI Le Clos et portant sur la location des lots n°32 et 33 de la résidence Le Galien, sise 101 avenue Narcisse Planas 66200 ELNE ;

VU la proposition de vente du 20 février 2024 au prix de 142 560 € reçue de Jean-Luc FABREGA, gérant de la SCI Le Clos et propriétaire du lot n°32 susvisé ;

VU l'absence d'avis de France Domaine compte tenu du seuil de saisine non atteint ;

La commune souhaite augmenter le nombre de médecins du Centre Municipal de Santé (CMS), implanté dans la résidence Le Galien, afin de répondre à une demande de consultation en augmentation.

Deux locaux supplémentaires, les lots n°32 et 33, ont ainsi été pris à bail à la SCI Le Clos par la commune, le 23 juillet 2024, et font actuellement l'objet de travaux d'aménagements intérieurs. Jean-Luc FABREGA, gérant de la SCI Le Clos, a fait connaître son intention de céder le lot n°32 à la ville.

Ce bien d'une superficie d'environ 67 m², ainsi que les 263/10065^{èmes} des parties communes générales, les 462/10115^{èmes} des parties communes spéciales Escalier Ouest et les 639/10156^{èmes} des parties communes spéciales Ascenseur Ouest, sont proposés à la vente au prix de 142 560 €. À ce montant, il convient de prévoir en sus les frais de notaire s'élevant à environ 12 850 € et portant l'acquisition à un coût global de 155 410 €.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce projet d'acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

AUTORISE l'acquisition du lot n°32, d'une superficie d'environ 67 m², ainsi que les 263/10065^{èmes} des parties communes générales, les 462/10115^{èmes} des parties communes spéciales Escalier Ouest et les 639/10156^{èmes} des parties communes spéciales Ascenseur Ouest, sis 101 avenue Narcisse Planas 66200 ELNE, au prix de 142 560 €

Accusé de réception en préfecture
068-216600650-20250212-DEL2025-014-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2025

(cent quarante-deux mille cinq cent soixante euros) à la *SCI Le Clos*, représentée par Jean-Luc FABREGA, augmentée des frais notariés pour environ 12 850 € (douze mille huit cent cinquante euros), soit un montant total de 155 410 € (cent cinquante-cinq mille quatre cent dix euros) ;

PRÉCISE que la signature de l'acte d'achat emporte, de fait, résiliation amiable du bail professionnel actuellement en cours et portant sur la location du lot n°32 susvisé ;

DÉSIGNE Maître Jérôme DE ZERBI en tant que notaire chargé des actes inhérents à cette acquisition ;

AUTORISE Monsieur le Maire à passer tout acte et à signer tout document afférent à cette délibération ;

PRÉVOIT les crédits nécessaires à cette acquisition au budget de l'exercice en cours.

Scrutin :

Pour : 24 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente délibération dans les deux mois qui suivent la date de sa notification et/ou de sa publication. À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot - 6 Rue Pitot - 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la délibération ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "télérécoeurs citoyens" accessible par le site Internet www.telerecoeurs.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 12/02/2025

Le Maire,

Nicolas GARCIA



La secrétaire de séance,
Rose-Marie MATTIANI

Publication électronique le :

19 FEV. 2025

Accusé de réception en préfecture
068-216600650-20250212-DEL2025-014-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un mai à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune d'ELNE, composé de vingt-neuf membres en exercice et dûment convoqué le quinze mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GARCIA, Maire.

Conseillers présents Nicolas GARCIA, Jacques FAJULA, Pere MANZANARES, Roland CASTANIER, Rose-Marie MATTIANI, Francis MOLINA, Thierry SANCHEZ, Catherine NOGUES, Alicia PARRA, Anabelle ARANDA, Laetitia CANTE, André TRIVES, Mathieu STUBER, Guillem CAYROL, Yacine EL GHOUAL, Sabrina NOUNI, Patrice GONZALEZ, Jacques POIRSON, Jean-Marie LEFEVRE.

Pouvoirs Christelle JIMENEZ à Catherine NOGUES, Hayat OUTAOUKHTALT à Nicolas GARCIA, Annie PEZIN à Alicia PARRA, Frédéric CERMENO à Francis MOLINA, Tony SALGUERO à Jacques POIRSON.

Conseillers non représentés Fabrice WATTIER, Anne-Lise MIRAILLES, Marie MARTINEZ, Joseph SANCHEZ, Virginie PASTORE-TAVERNIER.

DEL2025-086 – Extension du Centre Municipal de Santé – Demande de fonds de concours solidarité – Modification du plan de financement

Nomenclature 7.5.1 : Finances Locales – Subventions – Demandes de subvention par la collectivité

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU la délibération du 21 octobre 2020 portant création d'un centre municipal de santé ;

VU la délibération du 12 février 2025 approuvant l'extension du Centre municipal de Santé *Ambroise Croizat* et les demandes de subventions ;

VU le projet d'extension, avant-projet définitif en date du 8 octobre 2024 ;

Pour mémoire, le Conseil municipal a approuvé en février 2025 l'opération d'extension du Centre Municipal de Santé *Ambroise Croizat* en vue d'accroître le nombre de médecins et d'ainsi répondre à une augmentation sensible des demandes de consultations.

Les demandes de co-financements ont depuis été déposées auprès de la Région Occitanie, du Département des Pyrénées-Orientales, du FEDER et enfin auprès de la Communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibérès (ACVI) au titre des Fonds de concours Projets.

Toutefois, selon les dispositions du règlement d'attribution en vigueur, les dépenses principales de l'opération visée, notamment les acquisitions foncières, ne peuvent être prises en compte au titre des Fonds de concours Projets.

Aussi est-il proposé au Conseil municipal d'adopter un plan de financement modifié pour solliciter ACVI au titre des Fonds de concours Solidarité ; ce plan inclut le montant de la totalité des acquisitions foncières rendues nécessaires pour cette opération, tel que présenté ci-dessous.

Accusé de réception en préfecture
066-216600650-20250521-DEL2025-086-DE
Date de télétransmission : 22/05/2025
Date de réception préfecture : 22/05/2025

PLAN DE FINANCEMENT
PROJET D'EXTENSION DU CENTRE MUNICIPAL de SANTÉ AMBROISE CROIZAT à ELNE

CHARGES		PRODUITS	
Nature	Montant en €HT	Origine	Financement total
Acquisitions foncières et immobilières		Subventions sollicitées	
Acquisition lot 7 - 2024	150 000,00	Région Direction sollicitée DSol (Plafond)	105 000,00
Acquisition du couloir (parties communes - immeuble en copropriétés)	5 000,00	FEDER / OSi5	42 126,00
Acquisition Lot 32 - 2025	142 560,00	CD66	97 120,00
Acquisition Lot 33 – à venir 2026 (66m² actuellement en location)	119 600,00		
Travaux		ACVI / Fonds de concours solidarité	119 083,43
Travaux de réaménagement de l'accueil et création de 2 bureaux	78 5000,00		
Mobilier	21 600,00		
Matériel / équipement		Autofinancement	168 940,57
Équipement médical	9 500,00		
Équipement informatique/téléphonie	4 500,00		
TOTAL Charges	531 260,00 €	TOTAL Produits	531 260,00 €

Ainsi, afin d'alléger la charge financière et considérant l'intérêt que présente ce projet pour la commune et le territoire intercommunal dans lequel elle s'inscrit, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier la demande initiale déposée auprès d'ACVI pour demander l'enveloppe restante au titre des Fonds de concours Solidarité sur la période 2020-2026, le reste des soutiens sollicités restant inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE la modification du projet de financement, incluant l'intégration de la totalité des acquisitions foncières nécessaire à la réalisation de l'extension ;

VALIDE le nouveau plan de financement présenté ci-dessus ;

AUTORISE le dépôt de la nouvelle demande de subvention au titre des Fonds de concours Solidarité auprès d'ACVI ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document, convention ou formulaire utile à l'obtention de ces subventions ;

PRÉVOIT les crédits nécessaires au budget principal des exercices 2025 et 2026 permettant de couvrir la part d'autofinancement.

Scrutin :

Pour : 24 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente délibération dans les deux mois qui suivent la date de sa notification et/ou de sa publication. À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot - 6 Rue Pitot - 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la délibération ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "télérécurse citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
066-216600650-20250521-DEL 2025-086-DE
Date de télétransmission : 22/05/2025
Date de réception préfecture : 22/05/2025



Le secrétaire de séance,
Yacine EL GHAOUAL

Publication électronique le :

27 MAI 2025

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 21/05/2025



Le Maire,

Nicolas GARCIA

Accusé de réception en préfecture
066-216600650-20250521-DEL2025-086-DE
Date de télétransmission : 22/05/2025
Date de réception préfecture : 22/05/2025

PLAN DE FINANCEMENT

PROJET D'EXTENSION DU CENTRE MUNICIPAL de SANTÉ AMBROISE CROIZAT à ELNE

Les charges sont présentées HT

Pour les communes, maîtres d'ouvrage, ce plan de financement devra faire apparaître obligatoirement un fonds de concours de l'intercommunalité concernée.

Le total doit être équilibré entre les charges et les produits.

CHARGES				PRODUITS		Subvention obtenue oui/non
	Description	Montant des charges	Dépenses éligibles	Origine	Financement total	
60	Acquisitions foncières et immobilières			Subvention Région		
	Acquisition lot 7 -2024	150 000,00		Direction sollicitée DSol - Plafond	105 000,00	
	Acquisition du couloir (parties communes - immeuble en copropriétés)	5 000,00		Autre direction sollicitée		
	Acquisition Lot 32 - 2025	142 560,00		Autres subventions publ.		
	Acquisition à venir Lot 33 (66m ² en location)	119 600,00		Etat		
61	Travaux			Europe		
	Travaux de réaménagement de l'accueil et création de 2 bureaux	78 5000,00		FEDER OSI5	42 226,00	
				FSE		
				FEADER		
				Autres		
62	Matériel / équipement			Départements		
	Mobilier	21 600,00		CD66	96 010,00	
	Équipement médical	9 500,00		Communes et interco		
	Équipement informatique/téléphonie	4 500,00		CC Albères, Côte Vermeille et Illibérès	119 083,43	
63	Etudes			Autres organismes publics		
				Financements externes		
	Autres dépenses			Autres produits		
				Autofinancement		
				Autofinancement commune	168 940,57	
				Autres autofinancements		
TOTAL CHARGES		531 260,00		TOTAL PRODUITS	531 260,00	

Fait à ELNE

Cachet et signature



le 6 mai 2025

[Handwritten signature]